

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DÉFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISSANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

RHONÉ et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger. le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION
Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel
Boîte dans la cour

Vente en gros : Rue Tupin, 34

ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement
A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, rue Confort, 14.
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

BULLETIN POLITIQUE

Encore les Princes et les Loix de proscription

Au moment où l'on se préoccupe des mesures provoquées contre les princes et tous les membres des familles ayant régné sur la France, il n'est pas sans intérêt de raviver le souvenir de ce qui s'est passé depuis 1848, dans cet ordre de faits.

Le 26 mai de cette même année 1848, l'Assemblée nationale siégeait sous la présidence de M. Buchez. L'ordre du jour appelait la discussion d'un projet de décret ayant pour objet d'interdire à perpétuité le territoire de la France et de ses colonies à Louis-Philippe et à sa famille. Le projet de décret était signé Arago, Garnier Pagès, Marie, Lamartine, Ledru Rollin. Après une longue et vive discussion, à laquelle prirent part plusieurs orateurs, après un débat sur la question de division, et, sur la proposition de Jules Favre, alors sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, demandant l'insertion des noms des votants au *Moniteur*, le décret fut mis aux voix, fut approuvé et rendu exécutoire par 631 suffrages contre 63. — L'Assemblée nationale avait été saisie par la commission exécutive, qui alors formait avec elle le Gouvernement.

L'Empire survenu, des pétitions furent adressés par deux fois au Sénat, d'abord par un M. Flory, de Paris, et par M. Degouve Dénuncque, demandant pour les princes de la famille d'Orléans, la faculté de résider en France et celle d'y rentrer pour les princes de la branche aînée des Bourbons. Ces pétitions furent rapportées le 12 avril 1867 par M. de Chapuys Montlaville (*Moniteur* du 13) et le 11 février 1870 par M. de Marnas (*Moniteur* du 12).

L'ordre du jour fut voté chaque fois par la haute Assemblée. Mais il est bon de rappeler les considérations élevées sur lesquelles on s'était appuyé. Dans tous les temps, disait-on, de graves motifs ont fait interdire aux familles souveraines le territoire sur lequel elles avaient régné lorsque, à la suite de révolutions intestines, le pouvoir était tombé de leurs mains. Nous avons vu, par de frappants exemples, des trônes rétablis, des dynasties relevées. Mais ces étonnants retours de la fortune sont dans la main de Dieu. Ils n'en sortent qu'à l'heure fixée par ses décrets. La sagesse humaine se garde de les préparer par d'imprudentes mesures.

Rappelons aussi qu'il ne s'agissait pas pour l'Empire, de dicter des lois de proscription comme celles que l'on propose actuellement, mais bien d'abroger celles de 1832 et de 1848 qui avaient éloigné les Bourbons de la branche aînée et plus tard, de la branche cadette. La solution votée était regrettable au fond; mais quelles formes, quelles idées et quel langage!

Nous allons, au surplus, à la dernière heure de ce régime, assister à un beau débat sur les questions qui se reproduisent en ce moment.

C'est le 2 juillet 1870, on est au Corps législatif présidé par M. Schneider. Il s'agit d'une pétition pour l'abrogation des lois de bannissement de 1832 et de 1848. Cette pétition porte les signatures suivantes : Louis-Philippe d'Orléans, comte de Paris; François d'Orléans, prince de Joinville; Henri d'Orléans, duc d'Aumale; Robert d'Orléans, duc de Chartres. Les pétitionnaires ne se posent pas en solliciteurs. Ils se placent sur le terrain du droit, et c'est M. Dréolle qui est rapporteur : il conclut à l'ordre du jour pur et simple.

M. Estancelin combat les conclusions de la Commission. Rien de plus émouvant que son discours que nous regrettons, à raison de notre peu d'espace, de ne pouvoir reproduire, mais qu'on peut lire dans le *Moniteur* du 3 juillet 1870.

Je ne veux en relever que ce paragraphe consacré à M. le comte de Chambord, qui est, dit-il, la représentation la plus haute, la plus noble et la plus digne du principe d'hérédité. Il conserve précieusement intact le droit monarchique héréditaire. Et, qui sait s'il ne sera pas un jour pour ce pays une ressource suprême (page 1160 du *Moniteur*)

Ce qu'il nous importe surtout de relever ici, c'est l'opinion de quelques hommes en vue dans le parti républicain, tels que Barthélemy Saint-Hilaire, Victor Hugo, Jules Favre et Grévy.

Voici ce qu'avait dit de la raison d'Etat dont on excipe aujourd'hui pour justifier les prescriptions, M. Barthélemy Saint-Hilaire : « Raison d'Etat, raison excellente... raison d'Etat, raison détestable. Si à l'intérêt légitime de l'Etat, vous sacrifiez les intérêts particuliers et secondaires, la raison d'Etat est louable et complètement justifiée; mais lorsque sous le spécieux prétexte de l'intérêt de l'Etat, vous violez toutes les lois de la morale et abusez de la force que vous avez en main, la raison d'Etat est une iniquité odieuse, qu'on ne saurait réprover trop hautement, quelques vaines d'ailleurs que puissent être les protestations. »

Et Victor Hugo : « L'exil, dit-il, est une désignation à la couronne, les exilés sont des en cas. Remplacez-les donc dans la loi commune, puisqu'ils le demandent, vous ne serez pas seulement justes, vous serez habiles! » (*Moniteur* 3 juillet 1870, page 1860).

Voilà maintenant Jules Favre qui a joué cependant, lors du décret de 1848, le rôle indiqué plus haut; Jules Favre qui déclare à la tribune qu'il aurait été heureux et fier, en recherchant les noms de ceux qui avaient voté contre ce projet de loi, de rencontrer le sien parmi ceux qui l'ont repoussé; Jules Favre à qui les exclamations qui s'élèvent de la salle annoncent qu'on s'étonne de son revirement d'opinion et qui s'écrie : « Messieurs, est-ce que l'expérience n'est rien? Est-ce que vivre... » (nouvelles exclamations) Jules Favre, qui prononce alors cette phrase à recommander aux convertis : « Quand on modifie son opinion pour tourner le dos à la fortune et tendre la main au malheur, on n'a rien à craindre des critiques, ni de la conscience. »

Or, voici les considérations élevées que nous extrayons de son discours à la tribune, pour justifier la différence qui sépare l'homme politique de 1870 de celui de 1848.

« Un gouvernement nouveau, dit-il, sortait du tumulte d'une révolution; à mon sens, non-seulement il se fut grandi dans l'histoire, mais il se serait fortifié dans son existence passagère, si au lieu de voter cette loi du mois de mai, il eût librement conservé sur le territoire de la France, ceux qui n'y étaient plus à craindre, ceux qui étaient vaincus; mais ce que je ne saurais admettre, et c'est uniquement le sens de mon observation, c'est que de ces faits on puisse conclure à une doctrine, et que surtout par cette intervention révoltante pour les consciences, cette doctrine puisse jamais être élevée à la hauteur du droit dont elle est la négation et l'insulte.

« Non, Messieurs, il n'est pas possible de dire qu'un vote émané d'une assemblée, qu'une mesure prise par un chef d'Etat victorieux, puisse jamais être considérée comme un acte de justice. La justice, entendez-le bien, ne peut avoir d'autre origine que la loi, que le jeu des constitutions libres établies dans un pays. L'individu, quelque faible qu'il soit vis-à-vis du plus fort, lui est encore supérieur, car il a sur lui des droits, tandis que le plus fort vis-à-vis du plus faible n'a que des devoirs, surtout le devoir de protéger en celui-ci la créature intelligente tombée des mains de Dieu avec des facultés primordiales auxquelles il est criminel de porter atteinte, facultés représentées par sa liberté native, par le respect de sa personne, de sa propriété. Toutes les fois que, sous prétexte d'intérêt d'Etat, vous mettez en échec ces choses saintes, vous ne faites pas un acte de justice, vous faites un acte de dictature et de tyrannie qui peut être excusé jusqu'à un certain point par des nécessités violentes — qui sait jusqu'où peuvent aller les hommes, quand ils sont menacés par un grand péril! — mais, qui dans des temps calmes comme ceux au milieu desquels nous avons le bonheur de vivre, ne doit jamais être excusé au nom du droit, au nom des véritables principes.

« S'il en est ainsi, ce qu'il faut dire, contrairement à l'assertion de M. le garde des sceaux (qui était à ce moment Emile Ollivier), c'est qu'une société qui veut faire observer dans son sein les règles de la civilisation et de la justice doit, avant tout, énergiquement s'abstenir de toutes mesures semblables, et que quand l'occasion s'en offre à elle, elle les doit solennellement condamner. C'est ce que je

vous demande, Messieurs, et c'est précisément parce que cette occasion nous est offerte, que ce serait de notre part défaillir que de ne pas la saisir pour dire en face du pays qui nous entend, quelles sont les véritables règles de droit qui dominent la force, qui sont supérieures au succès, et qu'il serait coupable d'abandonner, quand on a la possibilité et le pouvoir de les faire respecter sans compromettre aucun intérêt.

Ces règles, Messieurs, je viens de le dire, sont résumées dans ces mots bien simples : l'application de la loi par la justice. Or, quand, au contraire, une grande Assemblée ou un grand prince, au nom d'un intérêt quelconque, frappe un individu et une famille d'une mesure d'ostracisme, la justice est, par cette Assemblée ou par ce prince, foulée aux pieds; elle reçoit l'injure la plus grave que jamais on puisse lui faire; elle cesse d'exister par le fait même d'une semblable mesure...

M. Grévy souligne et accentue cette dernière note du discours de Jules Favre, quand il dit qu'il aurait combattu les conclusions de la commission, s'il n'avait vu dans les pétitionnaires que des Français tendant la main vers la France. Mais ajoute-t-il, je ne puis me faire cette illusion; et quand je vois les princes d'Orléans, après vingt ans de silence, au moment où l'empire peut leur paraître pencher sur son déclin (réclamations et murmures au centre et à droite), se ranger derrière le jeune chef de leur dynastie, et s'adresser à la représentation nationale, c'est-à-dire à la France elle-même pour demander leur rappel, je ne puis prendre pour un acte privé cette démonstration monarchique... C'est parler en républicain qui ne veut être ni dupe ni complice du rappel de la royauté.

M. Guyot Montpayroux — Il n'y a ici ni dupes ni complices. Nous sommes des libéraux, vous êtes des jacobins.

L'ordre du jour fut voté par 173 voix contre 31. Le peu d'espace dont nous disposons ne nous permet pas d'entrer dans plus de détails. Mais il nous est difficile, en terminant, de ne pas faire certains rapprochements. Vous êtes des Jacobins, disait-on à M. Grévy, déjà en juillet 1870. Or, pour ne rappeler que quelques faits, en dehors des décrets du 28 mars, des expulsions et des violations de domicile qui en ont été la suite, en dehors des fermetures de collèges concurrents, des sentences de conseils académiques, des dispositions tyranniques relevées si souvent en matière d'enseignement, vous souvient-il de l'incident soulevé par M. Paul de Cassagnac, sur la façon dont les républicains du jour entendent la liberté (voir l'*Officiel* du 3 mai 1878), vous rappelez-vous la séance où Baudry d'Asson leur montrait qu'ils avaient la liberté sur les lèvres et la tyrannie dans les actes (*Officiel* 25 mai 1879), et jusqu'à Clémenceau qui a montré ce qu'il fallait penser du libéralisme du gouvernement (*Officiel*, 29 mai 1880).

Et ces jours derniers, le 19 janvier courant, lorsqu'à propos de la discussion sur la magistrature, M. Beauquier disait à la Chambre des députés : A chaque instant, toutes les fois que nous parlons liberté, que nous la réclamons, on nous objecte que nous allons la donner à d'autres qu'à des républicains. Eh bien oui! nous voulons la liberté pour tout le monde, il nous semble que c'est là la définition de la liberté. M. de la Rochette, s'adressant à quelques membres au centre, s'écrie : Pas ces messieurs, toutefois. Que répond M. Saint-Romme : Vous avez raison. Nous ne la voulons pas pour tout le monde.

Voilà bien les républicains du jour, ceux qu'a poussés au gouvernement l'avènement des 363; que les adversaires soient des princes ou de simples particuliers, les dirigeants qui s'appellent Ferry, Gambetta, Freycinet, Duclerc, Paul Bert, ou tout autre ont les mêmes procédés. Grattez, si peu que ce soit : vous retrouvez toujours le jacobin!

A. B.

COURSE AUX NOUVELLES

M. Grévy a peur. — Le palais de l'Elysée se transforme en forteresse. Les postes sont renforcés, de nouveaux sont créés. Un certain nombre de cavaliers se tiennent toujours prêts à aller chercher du secours. Un fil télégraphique spécial relie les appartements de M. le Président à la caserne

de la Pépinière. La porte de la chambre de cet illustre personnage est gardée la nuit par deux factionnaires.

Dimanche 24 janvier, des messes expiatoires de l'assassinat juridique de Louis XVI ont été célébrées dans tous les départements de France. Jamais on n'avait vu un nombre aussi extraordinaire d'assistants, et jamais on n'avait constaté un recueillement pareil.

La loi des suspects. — Un nouveau député, M. Giard, de Valenciennes, va déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi pour expulser les citoyens soupçonnés de sympathies anti-gouvernementales.

L'expulsion des princes est vivement approuvée en Allemagne. Un grand nombre de journaux connus pour être inspirés par le « chancelier de fer » ne se gênent pas pour dire qu'on ferait très bien « de débarrasser pour longtemps la France des prétendants et des conspirations monarchiques. »

M. de Bismarck sait trop que la République désorganise notre armée, gaspille notre argent, anéantit notre influence extérieure ; et comme il sait que la monarchie augmenterait nos forces, réduirait nos dépenses, relèverait notre prestige, il s'efforce d'encourager nos gouvernants dans la voie de proscription.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Chef (Isère), vient de se signaler. — Profitant de l'absence d'un certain nombre de ses membres, il a voté la laïcisation des écoles communales. Malheureusement pour ces fervents républicains, cette délibération n'a pas été du goût des pères de famille ; et quatre cent douze d'entre eux, leur maire en tête, viennent de signer une protestation énergique. Pourtant, là comme ailleurs, le conseil municipal prétendait donner satisfaction aux aspirations de la majorité des habitants !!

A Marcelliaz - sur - Rumilly (Haute-Savoie), une pétition des pères de famille demande qu'on apprenne aux enfants l'histoire sainte, le catéchisme, et que la prière soit faite avant et après la classe. Le mouvement contre la loi athée se généralise de plus en plus. Courage, honnêtes parents, luttiez, luttiez toujours contre ceux qui s'attaquent à l'âme de vos enfants ! La persécution soyez-en sûrs finira bientôt.

Les instituteurs laïques ne se font pas aimer partout, paraît-il, mais, aussi, n'est-ce pas de leur faute ? Chaque jour on en apprend de belles sur leur compte. Un instituteur, près d'Angers, vient d'être arrêté pour s'être livré à d'odieux attentats sur ses élèves : — Dans le Finistère, un pauvre enfant de sept ans, a été victime de la brutalité du maître laïque de Tréboul, qui lui a donné un coup de sabot si violent, que le malheureux élève en est mort. Les habitants réclament une enquête, mais elle n'aura probablement pas lieu : on ne poursuit pas les instituteurs laïques !

Le suffrage universel fait grève — Ce n'est pas seulement dans notre région qu'on le constate ; — pour toute la France, c'est la même chose. Il y avait une élection à Perpignan, dimanche 14 janvier, on devait nommer deux conseillers municipaux : 6.790 électeurs étaient inscrits, et il y a eu 6.101 abstentions !! Il faudra recommencer dimanche prochain. Et ceux qui sont ainsi nommés par quelques voix prétendront représenter tous les électeurs de la circonscription !!

Notre municipalité désireuse de s'attirer la reconnaissance de tous les Lyonnais vient de prendre une mesure réclamée évidemment par toute la ville. Le cours de Brosses s'appellera cours Gambetta ! — Mais à qui ce changement de nom fera-t-il donc plaisir ? Ce ne peut être aux conservateurs ; et ce n'est plus agréable aux républicains puisque le comité électoral des républicains radicaux de la troisième circonscription invite tous les républicains à une réunion publique à l'Élysée pour protester contre la décision du Conseil municipal ! Néanmoins, ce changement, disent nos édiles, était exigé par tous les habitants de Lyon !!!

Lesquels ? S. V. P.

Le ministère est à bas, et personne ne veut de sa succession : M. de Freycinet refuse, M. Jules Ferry lui-même ne parviendra peut-être pas à trouver quelques infortunés qui acceptent ces portefeuilles si ambitionnés autrefois. D'ailleurs, si un ministère peut se former, on peut être sûr qu'il ne vivra pas longtemps. Le centre gauche de la Chambre, affolé des menées socialistes, commence à se rallier à une restauration monarchique ; la République ne tient plus que par un prodige d'équilibre, et par le temps tourmenté que nous traversons, on peut affirmer, sans craindre de se tromper, qu'elle ne restera pas longtemps debout.

La confiance. — La baisse énorme qui frappe nos fonds nationaux est un symptôme de plus de la confiance que la République inspire à tous ceux qui ont à sauvegarder le fruit de leur travail. On comprendrait une semblable réaction à l'approche d'un danger national, comme une guerre, une insurrection ; mais alors que tout devrait être tranquille, la République peut parler de prospérité. Elle choisit bien son moment.

Le complot royaliste. — Dialogue entre deux passants. — Il paraît, Monsieur, que nous avions un complot dans l'ombre, sans nous en douter. Ces diables de royalistes, avec leurs airs bénins, fiez-vous-y ! — Bah ! j'aime mieux, Monsieur, un complot royaliste qu'un complot socialiste. Nous ne pouvons pas rester comme nous sommes, dans le pétrin, et, quant au suffrage universel, il est bien trop sot pour jamais nous en tirer. Va pour un complot royaliste. Si le régime amené par là ne vaut pas mieux que ce que nous avons, il vaudra toujours autant ; ce n'est pas difficile. — Au fait, Monsieur, je suis comme vous ; je ne crains qu'une chose : c'est que ce complot royaliste ne soit qu'un canard.

Voyez, vénérable R. F., les touchantes dispositions de vos administrés envers vous. Notez qu'il y a cinq ans, il n'en était pas ainsi, et dites-vous, si vous savez encore votre *Confiteor* : *Mea culpa, mea maxima culpa* — c'est ma faute, c'est ma très grande faute.

Le saint Père. — Aime bien la France. Voici quelques-unes de ses paroles à ce sujet rapportées par Mgr l'évêque de Nîmes dans une lettre pastorale rendant compte de son récent voyage à Rome.

La France ! Ah ! si vous entendiez avec quel accent de tendresse et d'espérance, Léon XIII prononce ce nom qui nous est si cher ! Il nous disait : « La France est toujours à mes yeux la grande nation, la fille aînée de l'Eglise. Ses armes ont été glorieuses, mais je ne demande pas qu'on les emploie pour la cause de l'Eglise ; son nom, son autorité, son influence, suffiraient à nous faire triompher. Puisse-t-elle reprendre cette influence heureuse dans les affaires du monde ! » Et en prononçant ces mots, son regard vif, animé, profond, prenait une sorte d'expression surnaturelle ; il se tournait vers le ciel, comme pour donner à ses desirs l'allure de la prière, il élevait les mains, il nous associait à ses vœux, et nous sortions de son audience, en disant que jamais Français n'avait parlé et prié comme le Pape en faveur de la France.

Allier. — Les pères de famille libres penseurs d'Ebreuil sont vraiment bien à plaindre ; n'ayant pas d'institutrice laïque, ils sont réduits à la dure alternative d'instruire eux-mêmes leurs enfants... ou de les envoyer chez les congréganistes. Malgré leur répugnance, ils choisissent encore ce dernier parti. Mais ce qui indigne l'un d'eux, c'est qu'une sœur a voulu essayer d'envoyer une petite fille à confesse. Songez donc ! quelle atteinte à la liberté de conscience ! aussi le père a déclaré qu'il attendrait que sa fille « ait une maturité suffisante de raisonnement pour se prononcer ».

Simple question : Sur quoi les enfants peuvent-ils se baser pour juger eux-mêmes en ces matières, et à quoi bon les faire élever, si ce n'est pour former leur jugement ?

Aire (Pas-de-Calais). — Les frères des Écoles chrétiennes et les sœurs de la Providence, qui tiennent deux établissements scolaires considérables, sont accusés d'un forfait horrible, épouvantable : ils auraient donné l'instruction religieuse dans les locaux de l'école, en dehors des heures de classe. C'est à faire frémir ! On espère toutefois, que l'administration républicaine voudra bien être indulgente pour ce crime odieux, attendu que, s'il en était autrement, elle méconterait profondément la population d'Aire, qui est religieuse dans le fond du cœur.

Léopol (Gallicie). — L'église des Pères Jésuites a dû être fermée par crainte des socialistes qui avaient projeté de la faire sauter avec la dynamite.

Décidément la dynamite est en train de faire peur à l'Europe. La dynamite, voilà l'ennemi ! ô rois, empereurs, présidents de République, laissez donc les catholiques tranquilles, et courez sus aux dynamitards ! Ce sera plus sage.

Facultés catholiques de Lyon. — Conférence du vendredi 2 février : *Richelieu et la réforme du Théâtre*, par M. Wiess, professeur à la Faculté catholique de Droit.

Des cartes d'auditeur sont délivrées au secrétariat, rue du Plat, 25.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Son éminence le Cardinal archevêque :

M. Pastural, desservant commis de Chouselet, a été nommé Curé de Cogny.

M. Plotton, vicaire à Saint-Denis de la Croix-Rousse, a été nommé curé de la Valla-sous-Noirétable.

M. Néel, ancien vicaire à Sainte-Anne-du-Sacré-Cœur, a été nommé vicaire à Saint-Denis-de-la-Croix-Rousse.

M. Barge, vicaire de Meys, a été nommé vicaire de Saint-Romain-la-Motte.

Décès. — M. Vacheron, curé de Juliéna, est décédé le 17 janvier, dans sa soixante-quatorzième année.

La Main de Dieu

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Gambetta est à peine enterré que déjà on n'en parle plus. A quoi bon faire tant de bruit alors ? Parlons-en un peu, nous autres, afin de consoler dans leur profonde obscurité les mânes gambettistes. Petit grain de consolation, vraiment, mais n'importe ! parlons de Gambetta.

On a remarqué, dans le courant de l'histoire, que ceux qui imaginent de persécuter l'Eglise par la ruse, comme Julien l'Apostat, sont bien plus vite frappés par la main de Dieu que les persécuteurs violents. Serait-ce que Dieu craint plus, pour ses enfants, la persécution rusée et pleine d'astuce que la persécution sanglante et brutale ? Il est fort possible que là soit la raison du fait. Toujours est-il que le fait existe ; il est indéniable. Citons seulement pour exemple Dioclétien et Julien l'Apostat, ci-dessus nommé : Dioclétien eut douze ans pour étendre, à son aise, les martyrs sur les chevalets, pour les ténailier, pour les mettre en croix, pour les brûler. Douze ans ! certes, cela en valait la peine ! Mais voyez Julien. Il commence sa persécution astucieuse ; il se raille du Galiléen et demande à un chrétien ce que ledit Galiléen peut bien faire pendant que lui, Julien, remue doucement l'Eglise : Le Galiléen fait un cerueil, répond le chrétien. Et, en effet, trois ans et demi sont à peine écoulés que le cerueil s'achève ; Julien glisse dedans, et il ne lui sert à rien de crier : Galiléen, tu as vaincu ! La mort l'emporte.

Revenons à Gambetta. S'il m'en souvient exactement ce fut quelques jours après avoir dit les paroles fatidiques de Romans : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » que le leader des gauches vint à Grenoble et parla dans cette ville de son sujet favori. Lui aussi, à ce moment, se raillait des chrétiens. Je ne puis malheureusement rapporter que le sens de ses paroles, car le discours a vieilli comme l'auteur lui-même. Or donc, Gambetta disait : Les entendez-vous crier à la persécution ? Belle persécution, en vérité ! où donc sont nos chevalets, nos bêtes féroces, nos cirques, nos amphithéâtres ! Vraiment, ces bons cléricaux abusent du dramatique ! »

C'était en 1877, il me semble. La raillerie fut entendue de

Dieu comme l'avait été celle de Julien, paraît-il, car cinq ans n'étaient point passés que le cerueil de Gambetta se trouva prêt et bien prêt. Seulement, à sa dernière heure, l'élève du petit séminaire, le neveu d'un prêtre, n'aurait pas peut-être insulté Dieu comme Julien, s'il avait su qu'il arrivait sur le bord de la vie, on le lui a caché soigneusement.

Après avoir admiré le bras divin dans cette mort du Julien du dix-neuvième siècle, que faut-il conclure du vide que produit ce trépas inattendu et en dehors de toute prévision ?

Il est possible que Gambetta ne fût plus populaire à Paris ; je croirais volontiers aussi qu'une partie de la bourgeoisie commençait à s'écarter de lui — je parle de la bourgeoisie républicaine, bien entendu. Cependant, en province et parmi les paysans républicains propriétaires, on ne peut pas dire qu'il eût perdu de son prestige d'une manière sensible. La fraction du parti républicain, qui est à la fois anti-cléricale et conservatrice de l'ordre matériel mettait toujours ses espérances en Gambetta, son idéal. Outre son talent sonore et ses idées elle aimait en lui ce que le Français ne manque jamais d'aimer dans cet homme, quoiqu'il s'en défende bien haut : elle aimait la force. Ce tribun avait l'air de se poser crânement devant son public, d'un pied, disait-il écrasant le cléricalisme, de l'autre se préparant à écraser le radicalisme et le socialisme. Il jouait le rôle d'un Napoléon III qui, par hasard, aurait passé à gauche. Devant des hommes comme cela, le Français n'est pas maître de lui-même, on a beau être républicain, cela n'est qu'une étiquette qui ne change pas le fond du caractère.

Donc, on avait foi en Gambetta, on jurait par Gambetta, on se reposait sur Gambetta.

Et maintenant ? Maintenant, ces bons esprits républico-conservateurs ont perdu leur guide, leur fanal et leur boussole. Leur enthousiasme pour la République est tombé aux trois quarts, sinon aux quatre cinquièmes. Les radicaux et les socialistes qui montent à l'horizon leur font une peur atroce. Malgré le jugement sévère dont le gouvernement a su frapper à Lyon, les séides arrêtés de la bande noire, ces braves républicains ont un sentiment instinctif que les ministres et M. Grévy ne possèdent pas le poignet nécessaire pour refouler longtemps et rudement les anarchistes. Il ne faudrait pas beaucoup d'attentats nouveaux de la bande Kropotkine pour pousser ces républicains affolés dans les bras de la monarchie. A l'heure actuelle même, si elle survenait, ils en seraient enchantés au fond du cœur, quitte à verser un pleur plus ou moins sincère sur dame République.

Je crois qu'on peut affirmer que la Monarchie est faite en France, ce n'est plus qu'une question de temps, et d'un temps qui pourrait singulièrement se réduire. D. AUREC.

Simple Réflexions

Je ne pense pas qu'il soit utile de déclarer que j'en ai aucune sympathie pour les doctrines anarchistes — aucune, aucune ! Je suis d'avis qu'en ce monde chacun a travaillé, travaille et travaillera pour soi. Le sentiment de la propriété est le moteur le plus énergique du travail. A quoi bon travailler, en effet, si le fruit du labeur ne doit revenir qu'en partie à celui qui a dépensé peines et efforts ! Pourquoi un père, une mère se livraient-ils à une dure besogne s'ils n'avaient l'espoir de laisser à leurs enfants le bénéfice de leurs fatigues ? Mais laissant de côté ces considérations sur lesquelles je me propose de revenir un autre jour, je me contente de faire au sujet du verdict rendu la semaine dernière par le tribunal correctionnel de Lyon, quelques réflexions que je livre aux lecteurs de *L'Eclair*.

1° Il est généralement admis, et cela est consacré par une loi — que je ne prétends aucunement approuver — que tout individu a le droit d'exprimer et de répandre ses idées. Il est admis que le bon sens public doit seul faire justice des idées bizarres, fausses, absurdes ou dangereuses. Or, il me semble qu'en l'occurrence, on n'a pas jugé le bon sens public suffisant pour condamner les idées anarchistes puisqu'on les a citées devant un tribunal beaucoup moins platonique ! De deux choses l'une : ou le tribunal a condamné arbitrairement, ou la loi autorisant la libre émission de toutes sortes d'idées est dangereuse. Dans le premier cas, pourquoi est-il question de donner de l'avancement à M. le président Jacomet ? Dans le second cas, pourquoi ne se hâte-t-on pas de réviser la loi ?

2° Une thèse fort soutenue aujourd'hui est que l'instruction est une panacée universelle, et que quand tout le monde sera instruit, rien n'entravera plus la marche du progrès et... la fraternité des peuples. Le prince Kropotkine, le citoyen Émile Gautier, l'illustre Élisée Reclus ne sont cependant pas des ignorants et il a néanmoins plu au tribunal de considérer les deux premiers tout juste comme de simples Bordat ou Bernard qui ont fait leur éducation tout seuls. Allons-nous, au moins, en avoir fini de cette légende que l'instruction suffit à tout, même à remplacer la morale ?

3° Le verdict du 19 janvier, tout dur qu'il soit, ne paraît pas le moins du monde avoir épouvanté les anarchistes. Le soir même, leurs revendications se produisaient de plus belle, et les acquittés du jour se retrouvaient au premier rang dans les assemblées du soir.

Si donc les rigueurs de la justice ne suffisent pas à avoir raison des passions révolutionnaires, c'est qu'il y a quelque autre chose à faire qu'à punir. Ce quelque autre chose devrait préoccuper nos législateurs plus que l'expulsion de quelques princes assez étonnés de se voir devenus tout à coup un danger pour la République !

Il serait temps de s'apercevoir que les idées ne se détruisent pas par la force mais par les idées contraires ; l'emprisonnement et l'amende ne sont point des arguments. Ce n'est point par la force que l'Eglise a changé le monde ancien, mais en répandant la doctrine de celui qui a dit : « Aimez-vous les uns les autres... » Il y aura toujours des pauvres et des souffrants parmi vous... Je considérerai comme fait à moi-même ce qui aura été fait pour le plus petit d'entre eux ».

Qu'on s'assure que cette doctrine n'a rien perdu de sa force, de sa puissance, car pour résoudre la question sociale, tous les traités d'économie politique ne la remplaceront pas. Z***

LA FIN

Les écoliers criards de l'école mutine,
Par un beau jour d'automne, ont pris la clef des champs.
Un grand, qui semble roi de la bande lutine,
Gouverne tous les jeux, dirige tous les chants.

Quel plaisir d'échapper un jour à la routine,
Et de se rir un peu des professeurs méchants !
Mais dans les bois tandis qu'ils vont à la sourdine,
La peur soudain leur fait pousser des cris touchants.

Ils ont perdu celui qui conduisait la fête.
Et tremblant de revoir apparaître la tête
Du juste proviseur la frayeur les a pris !

On nommait Gambetta le chef de la volée ;
Députés, ces mutins de l'école envolée,
Quant au maître qui vient, c'est... vous m'avez compris.

GABRIEL.

L'Ère des Bêtises

Lyon, 21 janvier 1883.

Les anarchistes ont été condamnés, et amèrement condamnés. On a dit que les juges n'y étaient pour rien ; qu'ils avaient subi la pression du gouvernement : que le jugement était préparé d'avance au ministère : que le président du tribunal n'avait eu que la peine de le recopier, et ce n'était pas une mince besogne : nous n'ajouterons pas foi à tous ces racontars ; si nous n'avons point de sympathie pour les hommes qui ont rendu ce jugement, du moins nous devons défendre et respecter les fonctions qui les honorent et nous ne leur reprocherons pas leurs opinions politiques, parce que leur premier devoir, quand ils rendent la justice, est d'oublier qu'ils en ont.

Seulement il nous est permis de remarquer que ce n'est pas à cause de leurs attaques contre la propriété, la religion et l'État que les anarchistes ont été condamnés, mais bien pour avoir été affiliés à une association internationale. Ils auraient pu, par la voix de leurs confédérés, ou dans les colonnes de leurs journaux, prêcher l'abolition de la propriété individuelle, souiller toute religion de leurs blasphèmes, conspuer le gouvernement ; et même attenter à la morale publique, sans être poursuivis. La loi de 1881 leur accordait cette licence.

Et d'ailleurs il eût été pour le moins singulier de voir ceux dont le programme est d'apprendre à la France à se passer de Dieu ; ceux qui ont brisé les portes des couvents pour en expulser les propriétaires ; ceux qui ont voté la loi sur le divorce ; ceux enfin qui déclarent que la religion, la propriété et la famille sont des balançoires, condamner les anarchistes pour avoir attaqué la religion, la propriété et la famille ! — Les loups eux-mêmes ne se mangent pas entre eux.

Nous rappellerons, en passant, que cette loi de 1872 sur l'Internationale, grâce à laquelle le compagnon Kropotkine et ses amis sont envoyés dans les prisons du gouvernement, a été énergiquement combattue à la Chambre par M. Gambetta et ses amis, les maîtres d'aujourd'hui, et à Lyon même, dans le Progrès, par M. Ballue, qui préparait ainsi sa candidature.

Et si nous songeons qu'au mois de décembre dernier, une demande d'abrogation de cette loi, a été signée par cinquante-quatre députés de la gauche, nous aurons le droit de dire que ce procès est une inconséquence. Et nous ajouterons, sans crainte d'être démentis, c'est de plus une bêtise, car on aura ainsi donné, en quelques jours, aux doctrines anarchistes, un essor merveilleux que jamais peut-être elles n'auraient eu.

Au reste, depuis la mort de M. Gambetta, la République est entrée dans une ère de bêtises et d'affolement tels qu'on ne saurait mieux les qualifier qu'en les appelant providentiels.

Les poursuites contre les anarchistes, l'arrestation du prince Jérôme, les lois de proscription ! Trois énormités auxquelles il convient d'ajouter, comme preuve de l'affolement, la découverte du complot royaliste, par M. Wilson et ses amis.

M. Gambetta est mort le 31 décembre 1882, nous sommes au 21 janvier 1883. Soit trois énormités en vingt et un jours : justement une par semaine. De ce train-là, la République ne peut aller loin.

Il est vrai qu'on ne saurait exiger beaucoup d'intelligence de la part de gens qui reconnaissent pour chef un homme dont la pensée était secrétée par un cerveau de 1160 grammes, un cerveau inférieur en poids à celui des nègres du Cap. — C'est M. Paul Bert et la science qui l'affirment.

Mais la sottise humaine a des bornes, et si on nous eût dit, il y a six mois, que ces cervelles déprimées, en arriveraient en trois semaines à ce degré d'apeurement et d'idiotisme, nous serions restés incrédules.

Dieu s'en est mêlé, et quand Dieu s'en mêle, il fait bien les choses : il n'a pas fait gronder son tonnerre ; il n'a pas frappé de ces coups retentissants devant lesquels toute la terre est forcée de s'incliner et de trembler, il s'est contenté d'aveugler ces hommes qui ne croient pas en Lui, et leur aveuglement est tel, qu'ils vont eux-mêmes consommer leur ruine. Croyez-moi, il va bientôt suffire d'une chiquenaude pour renverser ce château de cartes... bizeautés, qui s'appelle la République, et d'un bon balais pour renvoyer ces sous-vétérinaires à leurs malades, ces ministres à leurs cabinets sans clients et M. Grévy à ses lapins.

ROGER DUTREUIL.

Juniora

Un de nos lecteurs fait appel à notre impartialité en faveur de M. le préfet du Rhône ; voici à quelle occasion.

Des journaux ont tenu à constater qu'aux prières publiques célébrées le dimanche 14 janvier, à la primatiale, il était surtout remarqué par son absence. Il ne faudrait pas en conclure qu'il ne va jamais ou n'a jamais été à la messe.

A l'époque où le jeune Massicault (c'est le petit nom

d'amitié que lui donnaient les journalistes lyonnais d'il y a vingt ans), écrivait dans la feuille de feu Chanoine, lequel ne manquait jamais la messe de midi à la Charité, il n'avait nullement rompu avec les traditions religieuses de sa famille, et s'il n'était pas renommé pour son courage parmi ses camarades, une messe ne lui faisait pourtant pas peur.

Il y assistait un jour de fête, en compagnie d'un artiste de sa connaissance, sans le moindre respect humain, si bien que la loueuse de chaises s'étant présentée, il se tourna vers l'artiste, et lui dit avec désinvolture : « Cher, payez ma chaise ; je n'ai que de l'or. »

Je n'ai que de l'or fit fortune et devint ensuite proverbial parmi les habitués de la Brasserie chantante du cours du Midi, dite Brasserie des avoués parce qu'elle avait été entreprise par deux de ces officiers ministériels, qui s'étaient démis de leur charge. Le jeune Massicault était des plus assidus parmi ces habitués, fort adonnés au jeu.

Un décavé sondait-il le vide de ses goussets, il s'adressait négligemment à quelque prêteur obligeant : « Cher, payez pour moi ; je n'ai que de l'or. Demain je vous en donnerai la monnaie. »

Pour l'ex-jeune Massicault, devenu haut fonctionnaire, la République lui a procuré les moyens de tirer le diable autrement que par la queue ; il a de quoi payer sa chaise à l'église, et notre lecteur est bien convaincu que s'il fuit, par modestie, les cérémonies d'apparat, les cérémonies officielles auxquelles beaucoup n'assistent que par vaine ostentation, afin de se montrer dans tout l'éclat d'un uniforme brodé qui a remplacé la redingote rapée de leur jeunesse, il n'en continue pas moins d'aller le dimanche, comme son prédécesseur Vaisse, entendre à Saint-Pierre une messe basse.

Nous ne demandons pas mieux que de respecter la charitable crédulité de notre lecteur.

...Y

Une Triste Révélation

Nous lisons dans le Clairon :

Le Journal officiel publie un document lamentable. C'est l'ensemble du rendement de nos impôts et revenus pendant l'année 1882.

Le mot lamentable ne semble pas exagéré quand on aura tiré, comme nous, de ce travail, la conclusion que nos ressources sont en pleine décroissance. Cette conclusion, nous allons essayer de la dégager.

Le premier trimestre de 1882 ne faisait pas concevoir d'alarmes. L'augmentation était de 9.523.000 francs sur les produits correspondants de 1881, et la plus-value était de 33.232.000 francs.

L'excédent est déjà moindre pour le second trimestre. Il ne s'élève plus qu'à 3.283.000 francs, et la plus-value prévue par le budget, descend à 23.918.000 francs.

Le troisième trimestre accentue encore ce recul. Il résulte des travaux présentés que les contributions indirectes n'atteignent pas un niveau égal à celui du trimestre correspondant de 1881. Il s'en faut de 3.777.000. D'un autre côté, la plus-value réalisée descend à 16.131.000 francs. Cela devenait inquiétant, mais la Chambre, on s'en souvient, n'en continuait pas moins à engager nos ressources comme si elle n'avait même pas jeté les yeux sur les états soumis à son examen.

Vient ensuite le dernier trimestre, qui est le plus triste de tous. Les recettes admises au budget y sont inférieures de 4.851.000 francs aux produits réalisés pendant les trois derniers mois de 1881. Quant aux encaissements, rapprochés des prévisions budgétaires, les deux chiffres suivants se passent de commentaires. En 1881, la plus-value totale était de 219.829.000 francs. Cette année, elle ne monte qu'à 94 millions 349.000 francs, soit un écart de 125 millions.

Comment comblera-t-on ce déficit ? C'est le secret de M. Tirard et des commissions parlementaires. En attendant, la révélation que nous apporte l'Officiel d'hier matin sera un sujet d'affliction pour tout Français qui aime son pays, en même temps qu'elle constituera un écrasant réquisitoire contre un gouvernement sous lequel la France s'appauvrit, tandis que toutes les nations prospèrent autour d'elle.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Dans son rapport sur l'Enseignement élémentaire de l'agriculture, M. CAMBON recherche d'abord quels sont actuellement les éléments de cet enseignement en France, depuis l'Institut national agronomique jusqu'aux écoles régionales pratiques. Il arrive à constater que sur dix-huit millions de cultivateurs, un millier d'individus seulement participent à cet enseignement spécial.

Le paysan, à quelque région qu'il appartienne, est frugal, économe, laborieux, dur à la fatigue ; ce sont là autant de qualités précieuses qui ne l'ont point encore abandonné et qui lui ont longtemps suffi ; mais qu'on permette de mettre en regard les défauts invétérés qui paralysent en lui l'effet de ces précieuses qualités.

Au premier rang, une admirable routine préside à toutes ses opérations ; il est incapable d'étude, d'initiative, de méthode. Sa conviction est souvent que toute instruction est inutile à sa profession, jamais chez lui vous ne trouverez un ouvrage ou un journal agricole.

Difficile à convaincre, mais facile à bernier, il suit l'exemple parfois, mais le précepte jamais. De tout, ce qu'il ignore le plus, c'est le prix du temps. Passer une journée dans un marché pour vendre deux douzaines d'œufs est pour lui une opération toute naturelle. Enfin, le paysan ne tient aucune comptabilité. Toutes ses opérations agricoles se font à vue d'œil ; ne lui demandez pas à combien lui revient l'hectolitre de blé, à combien le labourage d'une terre, quelle quantité d'engrais il emploie par hectare, ce serait peine perdue. Malgré son ardeur au travail, il est d'une excessive négligence pour ses bestiaux, ses outils, ses fumiers.

La dépopulation de nos campagnes est un fait certain et dont il faut se préoccuper, car un peuple ne peut subsister sans population rurale, soit parce que la production agricole est l'un des principaux facteurs de sa prospérité, soit parce que cette population rurale est la pépinière féconde capable de renouveler sans cesse les races qui s'étiolent

dans l'atmosphère de nos villes. Une nation sans cultivateurs est infailliblement vouée à l'appauvrissement, à l'anémie, à la stérilité et à la ruine.

L'instruction primaire que l'on se propose de répandre à profusion dans la campagne enraiera-t-elle ce mouvement ? Non, à moins que cette instruction ne soit rendue professionnelle.

Voici des millions d'hommes, que leur destinée appelle à cultiver la terre ; vous les dotez du bienfait de l'instruction, vous leur enseignez la grammaire, l'orthographe, l'histoire, la géographie, vous leur faites apprendre par cœur la chronologie des rois de France et la hauteur de l'Himalaya, et de ce qui doit faire l'objet de toute leur activité, le but de toute leur existence, des choses de la terre enfin, pas un mot, pas la moindre notion. Ceci est bien fait pour les convaincre que leur métier ne s'apprend pas et qu'ils ne doivent compter pour le pratiquer que sur leurs deux bras et sur la sainte routine de leurs pères.

Il en est aujourd'hui de l'agriculture comme de l'industrie. Autrefois pour peu que l'on fût laborieux et que l'on eût l'habitude, le tour de main de son métier, on avait grande chance de réussir ; aujourd'hui les affaires sont plus difficiles. Partout une concurrence terrible et l'augmentation du salaire sont venues restreindre l'écart entre le prix de production et le prix de vente ; il a fallu perfectionner l'outillage, améliorer les rendements, acquérir les connaissances techniques pour se tenir au courant des créations nouvelles.

A cet égard ne nous faisons pas d'illusion : Les chemins de fer, les canaux, les chemins vicinaux que l'on exécute à profusion n'y changeront rien ; ces éléments excitent, mesurent la production du pays, ils ne la créent pas. Consultons les statistiques de rendements de la France comparées aux autres nations à blé, nous verrons que tandis qu'en Angleterre 1 hectare rapporte 24 hectolitres, en Belgique 23 ; en Allemagne, 18 ; en France, il ne rapporte que 14.90. Notre sol serait-il donc moins fertile ? Il n'en est rien. Dans une même localité, entre une de ces exploitations bien dirigées, si rares hélas ! dans nos régions, et la moyenne des autres propriétés, vous trouverez couramment des différences de 30 0/0 dans les rendements.

Que manque-t-il à l'agriculteur pour atteindre ces résultats nécessaires ? l'instruction plus encore que les capitaux. Voyez l'usage qu'a fait un cultivateur de l'argent qu'il peut économiser : l'emploi invariablement à acheter un lopin de terre de longtemps convoité. Augmenté-t-il pour cela ses ressources culturelles, perfectionné-t-il son matériel pour le mettre à la hauteur d'une exploitation plus importante ? Il n'y songe ordinairement pas, c'est une idée économique qui lui manque, sa culture est alors plus mauvaise que précédemment ; c'est au point que si par un artifice quelconque, il se trouvait réparti à la masse des petits cultivateurs, un certain capital, il n'aboutirait qu'à faire augmenter le prix des terres hors de toutes proportions avec leur revenu, ce revenu lui-même restant stationnaire, c'est-à-dire que ce capital serait identiquement anéanti. Voilà ce que seraient pour les cultivateurs les résultats du capital sans l'instruction.

Les agronomes s'accordent à reconnaître que dans une exploitation rurale bien conduite, le capital d'exploitation doit évaluer 25 0/0 du capital foncier ; je mets en fait que la plupart de nos campagnes cette proportion n'est pas de plus de 10 0/0.

Une autre erreur économique de cultivateur c'est de cultiver des denrées non pas d'après le revenu net qu'elles lui peuvent donner, mais d'après la consommation qu'il en fait. Tâchez de prouver à un paysan que, si dans son patrimoine la prairie est plus rémunératrice que le blé, il lui vaut mieux ne produire que du foin et le vendre pour acheter du froment, vous risquez fort de perdre votre peine. Ce préjugé est une conséquence de ce défaut absolu de comptabilité que l'on rencontre dans les exploitations rurales souvent les plus considérables, grâce auxquels on ne peut jamais savoir si une récolte donnée, tous frais payés, vous coûte ou vous rapporte.

On a compris enfin qu'il fallait mettre un terme à cet état de choses, que le cultivateur avait droit à l'enseignement professionnel comme à l'instruction primaire et que, ne pouvant toujours aller à la science agricole, la science agricole devait aller à lui ; c'est dans ce but qu'ont été créées les chaires départementales d'agriculture.

L'institution des chaires départementales, définitivement assurée par la loi du 16 juin 1879, est certainement la création la plus utile à l'agriculture, qui ait été faite depuis longtemps : car elle a enfin consacré l'existence de l'enseignement communal de l'agriculture.

Les conférences faites régulièrement par les professeurs d'agriculture sont déjà attentivement suivies, mais elles porteront de meilleurs fruits lorsque la bonne parole s'adressera à des auditeurs que l'école primaire aura déjà mis quelque peu au courant des questions agricoles.

Que cet enseignement puisse être complet, la chose ne paraît pas possible, surtout donné par un maître qui n'est pas lui-même un agronome ; mais il peut comprendre avantagieusement des notions générales sur la culture du département, des aperçus d'économie rurale, des définitions sur la nature et le rôle des engrais, toutes choses difficiles à inculquer au cultivateur adulte, mais qui sauront aisément et pour toujours l'esprit de l'enfant.

Il y environ en France vingt-cinq stations agronomiques créées par les départements et subventionnées par l'État ; il serait vivement à souhaiter que le département du Rhône en établisse une à Lyon : outre les analyses et les travaux communs à toutes les stations agronomiques, elle aurait à s'occuper plus spécialement des questions viticoles, de l'étude du vin et de la lutte contre le phylloxéra.

En somme, il dépend des propriétaires, des cultivateurs, des instituteurs de rendre à l'agriculture la considération qui lui est due, de la faire regarder comme une fonction industrielle aussi intéressante et susceptible d'être aussi fructueuse, et parfois même beaucoup plus sûre que les carrières manufacturières ou commerciales. JEAN DE LYON.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LYON

La Société de géographie de Lyon a tenu, le dimanche 28 janvier, sa séance solennelle annuelle, pour la distribution des prix et des récompenses. En ouvrant la séance, M. le Président exprime le regret que M. de Brazza, retenu à Paris par les préparatifs de sa prochaine expédition, n'ait pu tenir la promesse qu'il avait faite à la Société de venir recevoir la médaille qui lui a été votée en 1880, pour la première exploration sur l'Ogouvé et le Congo.

M. Louis Desgrand, président de la Société, lit ensuite une savante et intéressante étude sur les progrès de la civilisation européenne en Afrique, les résultats obtenus et les espérances qu'on peut concevoir pour l'avenir.

Nous regrettons sincèrement que notre périodicité et le petit format de notre journal ne nous permettent pas de reproduire, au moins, les conclusions données par l'auteur de ce travail. Nous renvoyons nos lecteurs au compte rendu analytique, qu'en ont donné les grands journaux de notre ville, ainsi que les noms de ceux qui ont obtenu les récompenses décernées, par la Société, à la suite des cours de l'année 1882.

Enfin le mémoire sera publié en entier, et paraîtra prochainement dans un numéro spécial du Bulletin de la Société de géographie de Lyon.

Tribune des Œuvres

CERCLE DES JEUNES AMIS

Vendredi 2 février, à huit heures du soir, un *Salut Solennel d'action de grâces* sera célébré dans l'église Notre-Dame-Saint-Vincent, à l'occasion du vingt et unième anniversaire de la fondation du Cercle des Jeunes-Amis.

Cette Société, déjà ancienne, est assez connue dans notre ville pour que nous ayons besoin de faire ici l'éloge de cette belle institution. Elle réunit tous les soirs dans ses Salles, 34, quai Saint-Vincent, une nombreuse et brillante Jeunesse, composée d'employés de commerce et d'administration, tous unis par les sentiments d'une vive affection, par les convictions chrétiennes et le dévouement au pays.

Dirigé en dehors de toute influence politique, ce Cercle mérite les sympathies des vrais Lyonnais par le but louable qu'il poursuit et aussi par l'acte pieux qu'il accomplira le 2 février prochain.

Voici l'ordre de cette solennité religieuse et musicale qui attirera, nous en sommes certains, un grand concours de fidèles et d'amateurs de la bonne musique.

- 1^o *Prélude et fugue*, pour orgue, par M. TRILLAT, organiste de la primatiale BACH.
2^o *Grand Oratorio de la Vierge*, chœur des Apôtres, par la Sainte Cécile MASSENET.

SERMON PAR M. L'ABBÉ JOSEPH LEMANN

Quête au profit des Œuvres paroissiales

- 3^o *Le Vendredi-Saint*, soli et chœur, tiré du Grand Oratorio de la Vierge, par la Sainte-Cécile MASSENET.
4^o *Méditation*, pour orgue, par M. TRILLAT. GUILLMANT.
5^o *Le pardon du Christ*, romance pour ténor, par M. S. ABADIE.
6^o *Réverie en mi bémol*, pour violon et orgue VIEUXTEMPS.
par MM. BAY et TRILLAT

BÉNÉDICTION DU TRÈS SAINT SACREMENT

- 7^o *Tantum-Ergo*, chœur, par la Sainte-Cécile. HAYDN,
8^o *O Salutaris Hostia*, chœur, id. L. REUCHSEL.
9^o *Sortie pour orgue*, par M. Trillat TRILLAT.

Nota: Les portes de l'Eglise Notre-Dame Saint-Vincent seront ouvertes à 7 heures et demie du soir.

BULLETIN FINANCIER

La baisse que nous avions prévue et annoncée, s'est produite sur toutes les valeurs cotées en bourse ou en banque.

D'une semaine à l'autre, la Banque de France perd plus de 100 fr. Le Crédit foncier, malgré l'émission qui devait avoir lieu le jeudi 25, tombe de 1.320 au-dessous de 1.300.

Le Suez coté il y a quelques jours, 2.400, se rapproche de 2.000 fr. Les chemins autrichiens à 675 perdent 18 fr.; les Lombards 10 fr. à 282 sur la semaine précédente, et tout n'est peut-être pas dit.

Les incidents politiques de ces derniers jours aussi bien que l'état général des affaires, exercent sur les cours, une désastreuse influence.

Voici sur quelques compagnies d'assurances, quelques renseignements qui confirment ceux que nous avons déjà donnés, dans nos précédents bulletins, sur ces valeurs en général.

La Réassurance française est en liquidation. Le rapport présenté à l'assemblée du 22 décembre, par M. Louet, est un véritable réquisitoire contre les administrateurs.

Il leur reproche en particulier d'avoir dit que la souscription avait été couverte, alors qu'elle ne l'était pas, et secondement, d'avoir détourné de leur emploi déterminé par les statuts les fonds versés, en les employant en reports pour le compte de l'Union générale.

Mais comme la justice va probablement être saisie, nous n'ajoutons pas autre chose.

Le Lyon incendié, pour n'être pas en liquidation, n'en vaut guère mieux.

A l'assemblée du mois de décembre, la direction anglaise, s'étant affranchie de tout contrôle et débarrassée de tout obstacle, le *Moniteur de l'Epargne*, croit pouvoir affirmer que la ruine de la Compagnie, n'est plus qu'une affaire de temps.

Nous sommes de cet avis.

La Réassurance générale est à 10 fr.

La Métropole pour laquelle on avait versé 375 fr. vaut actuellement 40 fr.

Les Compagnies « Vie » ne sont pas dans un état plus prospère et plusieurs menacent d'avoir le même sort que les précédentes.

Tout ce que nous pouvons souhaiter de mieux aux actionnaires, c'est une liquidation amiable, avant que le capital soit totalement perdu.

L. G.

A TRAVERS LA FRANCE

NOTES ET IMPRESSIONS DE M. JOSSE

Voyageur lyonnais

Domrémy-la-Pucelle (Suite.)

Enfin, c'est Domrémy-la-Pucelle! La maison de Jeanne Darc doit être pour moi la station finale, l'étape dernière et sainte par excellence. Je tourne le hameau; je vais aux moulins de Domrémy, bâtis à cheval sur la Meuse; je gravis la côte du Bois-Chesnu, et je contemple, méditatif, ce paysage que j'ai, si souvent déjà, parcouru du regard et de la pensée.

Je redescends et me dirige vers l'église. Elle a été rebâtie depuis le temps de la Pucelle; l'entrée a même été changée de place et s'ouvre aujourd'hui là où était le chœur autrefois. A gauche du portail, un beau bronze qui représente la pastoure en prière dans les champs. Dans l'église, deux piliers de l'ancienne chapelle, sur lesquels sont sculptées les images des saintes Catherine et Marguerite: Jeanne a souventes fois prié devant ces statues.

Ah! se trouvera-t-il un jour, sur le sol de France, une âme qui prie avec la foi de la Pucelle, qui entende les voix qu'il lui fut donné d'entendre et qui mette l'étranger hors de ce beau pays! Sommes-nous donc plus coupables que nos pères! Devrons-nous, ô Dieu de Jeanne Darc, attendre cent ans et plus, avant que l'Allemand nous rende ce qu'il nous a pris?

Au sortir de l'église, le pèlerin tourne à droite, et dans le chemin qu'il suit, d'un côté, s'offre à lui un petit bosquet entourant le monument élevé sous Louis XVIII à la mémoire de l'héroïne, tandis que, de l'autre côté, l'œil aperçoit la maison à jamais illustre de Jeanne Darc.

Jeanne Darc! La plus grande figure de notre histoire, et peut-être de l'histoire du monde entier! Le génie, le courage, la générosité de l'homme, toutes ces mâles vertus unies à la pudeur, au tact exquis, à la douceur, à la délicatesse de la femme! De son sexe, elle eut toutes les vertus; elle en eut même ce charmant défaut: la coquetterie, le goût de la parure et des belles choses. Jeanne est à la fois héros et peuple, elle a l'âme d'une sainte et le charme d'une fée. En parlant d'elle, on dit « la Pucelle », comme on dit « la Vierge », en parlant de Marie, mère de Jésus!

En façade sur la route, deux petits bâtiments; celui de droite est tout entier occupé par un salon de réception, celui de gauche est affecté à une école de jeune filles. De l'un à l'autre de ces pavillons règne une grille, au travers de laquelle apparaît la maison historique de la Pucelle, précédée d'une petite cour, avec quelques fleurs. Dès que le voyageur sonne à la porte, une religieuse ouvre, et, avant même qu'il ait énoncé son désir, elle le conduit vers la petite maison.

Cette maison est à seul étage au-dessus du rez-de-chaussée, et, sur la façade de cet étage supérieur, s'ouvre une croisée ancienne refendue par un meneau de pierre et garnie d'un vitrage de plomb.

Avant de franchir le seuil du rez-de-chaussée, un regard au fronton de la porte, placé par Louis XI: tout en haut, l'écu royal; à droite, celui des Darc du Lys; à gauche, celui d'une famille du pays, les Hordal, dont une ancêtre fut marraine de Jeanne et dont la descendance eut de fréquentes alliances avec les Darc et les du Lys. De plus, la légende de la Pucelle: « Vive Labeur! » et une inscription: « Honneur au roi Loys! » Enfin, dans une niche pratiquée au-dessus de ce fronton, la statue de Jeanne armée et agenouillée: c'est la copie de celle que fit placer Louis XI et dont l'original est maintenant dans la même maison. J'entre. Cette pièce d'entrée est celle qu'on trouve dans toute maison de paysan, encore de nos jours. Sur la même paroi que la porte et la joignant, une petite fenêtre, à gauche en entrant. Sur la seconde paroi en suivant, la grande cheminée campagnarde; les consoles sont authentiques, la plaque du foyer aussi, portant l'écusson de France aux trois fleurs de lys; le manteau est relativement moderne.

Le lit des parents devait être appuyé au mur qui fait face à la porte d'entrée, le chevet près de la cheminée. Dans ce mur, à la place qui devait laisser libre le pied du lit, est une porte qui accède à la chambre de Jeanne Darc. Tout à côté de cette porte, mais percée dans la paroi en retour qui fait face à la cheminée, une autre porte, aujourd'hui murée, conduisait à la chambre des frères de Jeanne, Pierre et Jean.

C'est dans cette pièce d'entrée, à la fois cuisine, salle de famille et chambre patriarcale, que naquit Jeanne Darc, en 1411, chez une famille de condition modique et laborieuse, qui fait penser à la famille de Nazareth. C'est dans cette maison qu'elle a vécu pendant dix-huit ans; c'est dans cette petite chambre du fond qu'elle se retirait chaque soir, recueillant son âme devant Dieu, conversant avec ses saintes. De l'étroite fenêtre qui éclaire cette chambre à coucher, Jeanne pouvait voir la lampe de l'autel, la maison des Darc n'étant séparée de l'Eglise que par le cimetière du village.

Dans la muraille de la chambre, est pratiquée une baie qui servait de garde-robe à la jeune villageoise, et l'on distingue encore, dans le cadre de bois, la place des pitons qui supportaient la tringle sur laquelle glissait sans doute un rideau. Ce cadre est tout tailladé, ainsi que les poutres du plafond, les visiteurs indiscrets n'ayant pas ménagé les coups de couteau dans les boiseries, afin d'en emporter un fragment, une relique.

Jeanne — les chroniques l'attestent, et ses juges lui en firent d'ailleurs le reproche — Jeanne était soignée dans sa mise et aimait la parure. Nul doute que ce petit intérieur virginal ne fût propre et coquet. La couchette devait être — ainsi que l'a dit, je crois, Pierre Dupont dans une chanson inédite — « à quatre épingles tirée, comme une nappe d'autel », l'armoire bien disposée, et les humbles hardes de la fille des champs rangées et alignées. Dans un angle, une Vierge trônait entre quelques fleurs; mais pas la Vierge de Lourdes, ainsi qu'on a eu la singulière idée d'en installer une aujourd'hui.

(A suivre).

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer le FEUILLETON à la semaine prochaine.

Le Gérant: Étienne LABROSSE.

LYON.—IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, PITHAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse

Les souscriptions aux Obligations foncières du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, sont reçues dès maintenant et SANS FRAIS aux guichets de la Banque générale de Lyon, 8 et 10, rue de la Bourse.



Sirop Codéine Tolu Zed

Le Sirop du Dr Zed est un calmant précieux pour les Enfants dans les cas de Coqueluche, Insomnies, etc.; contre la Toux nerveuse des Phthisiques, Affections des Bronches, Catarrhes, Rhumes, etc.

PARIS, 22 & 19, rue Drouot, et Ph^{ma}.



CIDRE nous en voyons franco et absolument gratis la méthode détaillée pour fabriquer soi-même sans ustensiles particuliers, les cidres, bières, vins de raisins secs, de 6 à 15 centimes le litre. — Liqueurs, Cognac, Rhum, Kirsh, etc., 50/0 économie. Ecrire à C. BRIATTE, fils et Cie, négociants à Prémont, près Bohain (Ain). Ajouter 15 centimes pour envoi franco.



SIROP PHÉNIQUE DE VIAL

Pharmacie à Paris

Ce sirop contient le principe actif du goudron débarrassé des produits irritants, qui en rendent l'absorption désagréable et la digestion difficile. C'est un spécifique assuré contre les Maladies de poitrine, Bronchites, Asthme, Toux, Coqueluche, Grippe, Enrouement. Il donne les meilleurs résultats aux personnes obligées de parler beaucoup. Dépôt: PARIS, 1, rue Bourdaloue.



Qu'est-ce que la peptone? Terme scientifique à l'ordre du jour. Nous allons l'expliquer à nos lecteurs. Lorsque les aliments: viande, poisson, œufs, sont arrivés dans l'estomac, ils y subissent, sous l'influence de la pepsine du suc gastrique, une transformation qui les rend solubles et aptes à passer dans la circulation. C'est sur ce phénomène, connu de tous les savants, que s'est appuyé M. Chapoteaut, pharmacien distingué de Paris, pour transformer la viande et la rendre soluble et assimilable sans le secours de l'estomac. Dans le vin connu sous le nom *Vin de Peptone de Chapoteaut*, les analyses les plus rigoureuses faites par d'éminents chimistes de Paris ont constaté par verre à Bordeaux la présence de dix grammes de viande de bœuf, entièrement digérée et assimilable. L'on voit de suite le merveilleux parti que l'on en peut tirer dans l'anémie, la dyspepsie, la cachexie, la débilité, l'atonie de l'estomac et des intestins, les convalescences, l'alimentation des nourrices, des enfants, des vieillards, des phthisiques et des diabétiques.

DEPOTS A LYON: pharmacies FAVRIGNON, rue Louis-le-Grand; FAIVRE, place des Terreaux et chez tous les pharmaciens et droguistes.

ASTHME
CIGARETTES DE GRIMAULT & Co
de CANNES-INDICA
Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, l'oppression, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie. PARIS, Pharmacie, 1, rue Bourdaloue.

Dépôts à Lyon: FAVRIGNON, rue Louis-le-Grand; FAIVRE, place des Terreaux, et chez tous les pharmaciens et droguistes.

A VENDRE A L'AMIABLE

GRAND VIGNOBLE dans la Gironde, cru 1^{er} bourgeois, à 6 kilomètres du boulevard de Bordeaux, avec habitations confortables et vastes dépendances, bois, terre et prairies, dans les graves sablonneuses et inondées du Bordelais, et réfractaire au phylloxéra pour le moins autant que le sable d'Aigues-Mortes; d'un revenu net actuellement de 30.000 fr., dans 3 ans de 50.000 fr. et dans 10 ans de 100.000 fr.

Contenance garantie: plus de 200 hectares en un seul tènement, bon site, air sain, le plus doux climat de la Gironde, pays de chasse.

Prix: 600.000 fr., avec facilités de paiement.

Aux agents, forte commission, en cas de vente par leur intermédiaire. S'adresser à M. BLANC, propriétaire à Brown-Léoguan (Gironde).

Les médicaments ferrugineux phosphatés solubles sont ceux qui sont aujourd'hui les plus prescrits par les médecins, car ils présentent, outre le fer, qui est un des éléments du sang, le phosphore, principe constituant des os. La préparation qui a provoqué cette révolution médicale est le FER de LERAS, *docteur ès-science*. Sous forme d'un liquide analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, il a l'avantage de convenir aux personnes les plus délicates et d'avoir une efficacité toujours certaine contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'anémie, l'appauvrissement du sang; il facilite le développement des jeunes filles et des enfants, excite l'appétit, favorise la digestion et est avant tout un médicament essentiellement fortifiant et réparateur.

On télégraphie de Vienne: par suite d'entente entre le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE ET LA BANQUE I. R. P. des Pays autrichiens, ladite banque ouvre ses guichets à Vienne à l'émission des nouvelles obligations foncières.